



Achat d'une maison pendant la succession

Par **frichel**, le **06/02/2011 à 10:43**

Bonjour,
Mon père est décédé, une succession va démarrer. Nous sommes trois enfants majeurs héritiers. Une de mes sœurs désire acheter sa maison. Avec notre accord, peut-elle l'acheter avant que la succession ne soit réglée?
Merci Cordialement

Par **amajuris**, le **06/02/2011 à 11:29**

bjr,
comme il y a un bien immobilier dans la succession le recours à un notaire est obligatoire.
je pense qu'il vaut mieux attendre que la déclaration de succession soit faite pour procéder à la vente de cette maison même si cela est possible avant.
posez la question au notaire en charge de la succession.
cdt

Par **frichel**, le **06/02/2011 à 11:52**

Bonjour
Bien sûr un notaire va régler cette succession, mais si j'ai bien compris votre réponse, il est possible d'après vous, que ma sœur achète cette maison avant que la succession ne soit réglée.
Peut-elle y faire des travaux avant qu'elle n'en soit la propriétaire?
Merci
Cordialement

Par **toto**, le **06/02/2011 à 14:00**

liquider, régler une succession , c'est définir le nom des héritiers et le patrimoine du défunt
partager une succession, c'est sortir de l'indivision et attribuer les biens individuellement à chaque héritier
vous pouvez vendre un bien avant le partage , mais pas avant de définir le nom des héritiers , et l'argent sera bloqué tant qu'on n'aura pas déterminé si l'actif est supérieur au passif.
si l'acheteur est un héritier , voyez avec le notaire si l'attribution de l'immeuble par partage partiel et le paiement des soultes n'est pas plus intéressant fiscalement ?